

M. Olivier Renon est en poste à l'UFR ST depuis février 2022 en tant qu'animateur en prévention des risques. Il vous explique son travail :

La démarche de prévention des risques professionnels

La prévention des risques professionnels recouvre l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail. Relevant d'obligations réglementaires, la démarche s'appuie sur la mise en place d'une politique de prévention, qui repose sur le respect de trois valeurs essentielles :

- Le respect des personnes : l'employeur, l'encadrement et les agents sont impliqués dans la démarche de prévention des risques professionnels. Les méthodes de management utilisées doivent être compatibles avec une éthique du changement qui respecte la personne.
- La transparence dans la mise en œuvre :
 - La maîtrise des risques implique pour l'employeur et l'encadrement : l'affichage des objectifs visés (en matière d'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail),
 - L'engagement et l'exemplarité du chef d'entreprise et de l'encadrement dans la mise en œuvre de la démarche de prévention (implication personnelle et mise à disposition des moyens nécessaires),
 - La prise en compte de la réalité des situations de travail,
 - La clarté dans la communication sur la santé et la sécurité au travail.
- Le dialogue social : l'adhésion du personnel est une condition indispensable dans la mise en place d'une politique de prévention des risques. Cela implique d'associer les salariés et les instances représentatives du personnel (CHSCT et délégués du personnel) lors de la mise en œuvre de celle-ci.

L'animateur en prévention des risques professionnels, au sein d'un réseau de prévention

L'ingénieur hygiène et sécurité de l'UFC est le conseiller en prévention de la Présidente. Il conçoit et met en œuvre la politique générale de prévention, en s'appuyant sur un réseau d'agents et de spécialistes présents à tous les niveaux hiérarchiques de l'université (Directeurs, animateurs et assistants de prévention, médecine préventive, psychologues, représentants du personnel, CHSCT, personnel en situation d'encadrement...).

Pour l'UFR-ST, l'animateur inscrit son action au travers de missions couvrant un large spectre dans le cadre de la démarche globale de prévention des risques professionnels.

Ayant un rôle d'animation du réseau des assistants de prévention de l'UFR-ST, il intervient de façon autonome et est amené à se rendre sur les lieux de travail relevant de son champ de compétences, selon les modalités définies par l'ingénieur hygiène et sécurité de l'UFC.

À titre d'exemple, il peut être amené à :

- Participer à des réunions avec les partenaires en tant que spécialiste dans le domaine de la prévention des risques professionnels ;
- Conseiller et accompagner les entreprises extérieures et intervenir à leur demande sur les lieux de travail en qualité de conseiller et en collaboration, suivre la mise en sécurité des zones de travaux du campus ;
- Animer et développer le réseau des assistants de prévention de l'UFR-ST en lien avec la politique de prévention de l'UFC ;
- Assurer le suivi des essais, des vérifications et des contrôles prévus par les réglementations relatives à la prévention des risques à l'UFR-ST et veiller à la bonne tenue des registres réglementaires de l'UFR-ST dont le document unique d'évaluation des risques (DUER).